

LE JOUR, 1945
21 novembre 1945

RESOLUTIONS

Revenons au moraliste ; ils souvent de fortes leçons : « les résolutions nombreuses et simultanées se bousculent comme les coureurs sur les pistes étroites. Une résolution vaut mieux que deux, et deux valent mieux que trois ; et au-dessus de trois on peut se demander s'il existe des résolutions, comme on peut se demander si dans une ville, il existe des hommes de cent ans. De ci, de là, on en découvre, mais ils n'ont plus que la force de ne pas mourir. ».

C'est aux déclarations ministérielles que nous appliquons cela ; et nous en parlons à propos d'une réforme administrative qui emprunte périodiquement la voix des sirènes et la forme des chimères.

Prenons une résolution ou deux et faisons les aboutir. Il faut sortir du vague et des considérations sans objet. L'administration libanaise ne peut plus aller longtemps comme elle va. L'inertie est à peu près partout et avec elle le découragement et le désordre. Pour travailler, c'est un très mauvais climat. La discipline manque et la compétence fait place aux hasards d'un recrutement facile. On nous signale des bureaux naguère admirablement tenus où, aujourd'hui, avec les registres et les documents, les affaires traînent et s'épuisent. Ailleurs les faveurs se répandent, les règlements sont ignorés, les citoyens s'essoufflent.

A toute la machine administrative manquent le ressort et la foi ; mais aussi la bonne tenue et l'ordre. On ne voit que des fonctionnaires menacés dans leurs postes, incapables de se suffire avec leurs traitements, pressés, angoissés, lassés.

C'est un devoir que nous accomplissons en conviant le Gouvernement à s'atteler à ce grave problème, en lui demandant de faire inspecter, sans retard et à fond, tous les Services de l'Etat et à enquêter sur toute la situation.

La toute première résolution qu'il faut prendre, c'est de charger de cela quelqu'un de qualifié et de donner à cet homme assez de pouvoirs et assez de loisirs pour qu'il apporte dans les quinze jours une méthode et un plan de redressement.